

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 31 mai 2017

**N°106/05/2017 : CONVENTIONS DE SERVITUDES DE PASSAGE AVEC ENEDIS -
ALBASUD - COURS FOUCAULT - BAGATELLE NORD - H.DUNANT**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 31 mai à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 mai 2017.

Etaient présents : 33

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Colette HARLE, Jean Luc BUDOIA, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 11

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Brigitte BAREGES, Thierry DEVILLE à Christian PEREZ, Philippe FRANCOIS à Georges DARUL, Angèle LOUCHART à Aurore KOTHE, Jean Martial DEJEAN à Annie GUILLOT, Jean-Michel MUSCATELLI à Maxime BERAUDO, Nicole ROUSSEL à Danielle AMOUROUX, Jean-François GARRIGUES à Pierre Antoine LEVI, Jeannine MEIGNAN à Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT à Gaël TABARLY, Pauline BLANC à Arnaud GUITARD

Absent : 1

Madame, Monsieur Carole DUNET-SCHUMANN

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Electricité Réseau Distribution de France (ENEDIS) entreprend chaque année des travaux de renforcement, d'enfouissement ou d'entretien des lignes électriques sur les réseaux existants de Montauban.

Dans ce cadre, il est prévu :

. AU COURS FOUCAULT

Extension du réseau de distribution publique d'électricité et installation de deux postes de transformation dont un enterré, ainsi que 4 bornes rétractables.

Une convention de servitude pour :

- l'établissement à demeure dans une bande de 3 m de large, de 6 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 100 m sur la parcelle **AB 0036**

Deux conventions de mise à disposition pour :

- l'installation d'un poste de transformation et ses accessoires, sur 25 m² - avenue des Albarèdes - parcelle **AB 0036**,

- l'installation d'un poste de transformation et ses accessoires, sur 25 m² - avenue du 10^{ème} Dragons – parcelle **AB DP**

. A ALBASUD – LA MOLLE

Modification / renforcement du réseau aérien de distribution d'électricité Basse tension.

Une convention de servitude pour :

- la pose d'un support 100X100 et l'établissement à de 38 m de conducteurs aériens sur les parcelles **HO 0285 – 0286 – 0327 - 0995 -0237**

. A BAGATELLE NORD

Remplacement du réseau de distribution d'électricité Basse tension.

Une convention de servitude pour :

- l'établissement à demeure dans une bande de 1 m de large, d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 41 m sur la parcelle **HL 242**

. Rue Henry DUNANT

Une convention de servitude pour :

- l'établissement à demeure dans une bande de 3 m de large, d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 50 m ainsi que ces accessoires sur la parcelle **HK 208**

Considérant qu'au vu des droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité, il convient d'établir les conventions et servitudes de passage correspondantes.

Vu les projets de conventions et plans joints à la présente ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à signer avec ErDF (ENEDIS) les conventions d'occupation et de servitudes susvisées et annexées à la présente ainsi que tous les actes authentiques y afférents.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **06 JUIN 2017**
De sa publication/affichage le **06 JUIN 2017**
De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 01 juin 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

